



CLASSES PRÉPARATOIRES

Lettres Supérieures et Khâgne A/L

I - ORGANISATION DE LA FILIÈRE

II - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE - PROGRAMMES - ÉVALUATION

III - ÉPREUVES DES CONCOURS

IV - VALIDATION DES ACQUIS

I - ORGANISATION DE LA FILIÈRE

CETTE FILIÈRE S'ADRESSE AUX ÉTUDIANTS TITULAIRES D'UN BAC GÉNÉRAL.

I- 1. / Recrutement

Les élèves de classes préparatoires sont recrutés par la procédure **Parcoursup**.

Une commission, composée de professeurs de la filière, examine et classe les dossiers de candidature en tenant compte des éléments constituant ces dossiers (la fiche avenir, les bulletins de première, les bulletins des deux premiers trimestres ou du premier semestre de terminale, le projet de formation motivé, ...).

Les candidats doivent avoir un bon niveau dans toutes les matières littéraires : Français, Philosophie, Langues vivantes, Histoire et Géographie.

Il n'est pas obligatoire d'avoir étudié une langue ancienne pour être admis en hypokhâgne A/L.

Il n'est pas nécessaire non plus d'être le premier de sa classe dans toutes les matières.

Il faut surtout avoir le désir de faire des études **pluridisciplinaires** à un niveau intensif et exigeant et manifester un vrai **goût pour les études littéraires**.

I - 2. / Débouchés

Ces classes préparent en deux années scolaires :

• **Aux concours des grandes écoles littéraires :**
L'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm de Paris (concours A/L) Mais aussi l'ENS de Lyon grâce au rapprochement des programmes L'Ecole Nationale des CHARTES (concours B)

• **Aux concours des grandes écoles de management :**
les trois « parisiennes » : HEC, ESSEC, ESCP, mais aussi l'EM- LYON, l'EDHEC et Audencia et plus généralement toutes les écoles de commerce

• **À d'autres concours :**
Instituts d'Etudes Politiques, CELSA, LISS de Dauphine, ESIT, ISIT, ... Concours pour entrer en Master à Sciences Po Paris après le redoublement de la Khâgne (Bac+3) et obtention de l'équivalence de 3ème année de licence (L3)

I - 3. / Admission en deuxième année

- Le Conseil de classe décide de l'admission en 2ème année, compte tenu de la qualité du travail, des efforts fournis et des résultats obtenus.

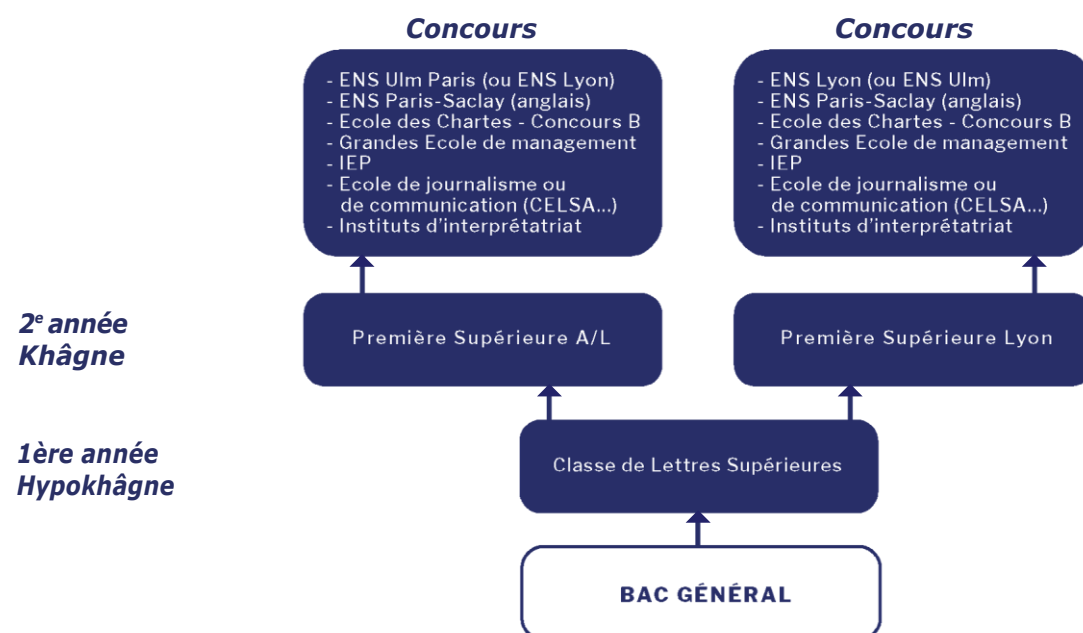
Il n'y a pas d'examen d'entrée en 2ème année. Les concours blancs sont des exercices qui, parmi d'autres, permettent d'évaluer les progrès accomplis au cours de l'année.

- La deuxième année peut être redoublée (élèves « cubes ») ou même triplée si nécessaire, sur décision du Proviseur avec l'accord du conseil de classe, en fonction du travail effectué pendant les deux années scolaires, des résultats obtenus aux concours.

- Des élèves ayant suivi une ou deux années de Classe Préparatoire dans un autre lycée peuvent être admis en 2ème année au Lycée Henri-IV après examen de leur dossier mission réunie par le Proviseur.

II - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE - PROGRAMMES - ÉVALUATION

II - 1./ Organisation générale



II - 2./ Horaires hebdomadaires

Classes de première année : Lettres Supérieures

DISCIPLINES	COURS
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	
Philosophie	4 h
Français	5 h
Histoire	5 h
Langue vivante étrangère A	4 h
Langue vivante étrangère B	2 h
Langue et civilisations de l'antiquité (latin ou grec)*	3 h
Géographie	2 h
Éducation physique et sportive	1 à 2 h
ENSEIGNEMENTS À OPTION (A)	
Complément de géographie	2 h
Complément de langue ancienne	2 h
2 ^e langue ancienne	4 h
Langue vivante étrangère B (complément)	2 h

(1h de culture antique, 2h de langues anciennes : latin ou grec ancien – Groupe « continuants » ou groupe « débutants »)

À ces cours s'ajoutent : - des interrogations orales : 4 heures par trimestre
des devoirs à faire chez soi
des devoirs surveillés et deux concours « blancs »

Choix d'option recommandés pour poursuivre en Khâgne A/L :

- Complément de langue ancienne
- En plus, 2^e langue ancienne (pour les élèves désirant prendre ensuite l'option Lettres Classiques)
- **Choix d'option recommandés pour poursuivre Khâgne Lyon :**
 - Complément de LVB pour pouvoir poursuivre en série Langues vivantes
 - Complément de Géographie pour poursuivre en série Sciences humaines option Hist-Géo
- Complément de Langue ancienne (latin) + complément de LVB pour poursuivre en série s et Arts.

Classes de deuxième année : Première Supérieure ou Khâgne A/L Ulm

DISCIPLINES	COURS
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	
Philosophie	6 h
Français	5 h
Histoire	4 h
Latin ou Grec	4 h
Langue vivante étrangère A	5 h
Éducation physique et sportive	1 à 2 h
ENSEIGNEMENTS À OPTION (A)	
ENSEIGNEMENTS PRÉPARANT À L'OPTION D'ADMISSIBILITÉ	
Langue vivante étrangère B	3 h
ENSEIGNEMENTS PRÉPARANT À L'OPTION D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION	
Grec	4 h
Latin	4 h ou 5 h (en opt. Lettres classiques)
Philosophie	4 h
Géographie	4 h
Français	3 h
ENSEIGNEMENTS PRÉPARANT À L'OPTION D'ADMISSION	
Langue vivante étrangère A (obligatoire) et B (si option langues)	2 h LVA (+2 h LVB si option)
Histoire ancienne	2 h
Histoire (commentaire de texte)	3 h

(a) au choix de l'étudiant

À ces cours s'ajoutent : - des interrogations orales : 4 heures par trimestre
des devoirs à faire chez soi
des devoirs surveillés et deux concours « blancs »

II - 3./ Programmes

Les programmes sont publiés sur le site de l'ENS (<http://www.ens.fr>)

II - 4. / Langues vivantes

Au Lycée Henri-IV sont enseignées en langue Vivante A ou Langue Vivante B :

Anglais – Allemand – Espagnol – Italien – Russe – Arabe – Chinois.

Les professeurs peuvent assurer, en fonction de la demande des élèves, la préparation à l'ensemble des épreuves du Concours A/L.

II - 5. / Évaluation

Les élèves sont évalués par :

- des **devoirs en temps limité**
- des **devoirs à faire chez soi**
- des **interrogations orales** qui sont l'occasion d'un suivi pédagogique très personnalisé de chaque élève
- des **concours blancs** semestriels

Les avis et décisions du conseil de classe, en particulier pour le passage en 2ème année, tiennent compte de l'ensemble des résultats obtenus par chaque élève, ainsi que de ses progrès et de sa motivation.

III - CONCOURS

A compter de la session 2011, la Banque d'Épreuves Littéraires (BEL) s'ouvre à de nouvelles écoles et formations. Les procédures et modalités retenues font l'objet d'une circulaire spécifique adressée aux rectrices et recteurs d'académie ainsi qu'aux chefs d'établissement. Ce texte est également disponible sur les sites Internet des ENS

III - 1. / Concours de l'ENS ULM : épreuves orales

Pour les épreuves d'admission et d'admissibilité de langues vivantes étrangères, le candidat peut choisir l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, polonais, portugais et russe.

III - 2. / Concours B de l'école des Chartes

N.B : La première langue est obligatoirement l'allemand, l'anglais ou l'espagnol. La deuxième langue peut être n'importe quelle langue pour laquelle l'école peut avoir un interrogateur.

III - 3. / Concours des grandes écoles de commerce et de management : un concours unique pour de nouveaux débouchés

Les concours ENS permettent aussi, grâce à la mise en place dès 2011 d'une Banque d'Épreuves Littéraires (BEL) d'obtenir une admissibilité dans de nombreuses écoles.

C'est en fonction des résultats aux épreuves écrites de l'ENS que certains khâgneux auront la possibilité de se présenter à l'oral d'autres concours : Ecricone, les écoles de la BCE (HEC, ESSEC, ECSP...), les IEP d'Aix, de Lille et de Lyon, l'ISIT, l'ESIT-Université Sorbonne Nouvelle, le CELSA Université Paris-Sorbonne, l'École nationale des Chartes et l'Institut supérieur du management public et politique (ISMAPP).

Cours spécifiques organisés au Lycée Henri-IV : Le Lycée Henri-IV propose aux élèves de Khâgne des cours de langues vivantes préparant aux épreuves des Ecoles de Management. Les élèves sont invités aussi à participer aux entraînements aux épreuves orales d'entretien.

Le Lycée Henri-IV organise aussi la préparation au concours B de l'École Nationale des Chartes, l'option comportant un enseignement spécifique d'histoire médiévale et moderne.

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS (POUR LE CONCOURS CHARTES B)				
Histoire médiévale	-	-	2 h	-
Histoire moderne de la France	-	-	4 h	-

Validation dans le cadre du système européen d'enseignement supérieur ECTS (European Credit Transfert System) :

- Chaque année des classes préparatoires validée doit donner droit à **l'attribution de 60 points ECTS.**
- **Chaque élève se voit remettre, en fin d'année, une attestation descriptive du parcours de formation.**

ÉQUIVALENCES UNIVERSITAIRES

En application de la loi sur l'Enseignement Supérieur, les étudiants des classes préparatoires doivent s'inscrire obligatoirement dans une université. L'inscription se fera à partir du Lycée Henri-IV au cours du 1er semestre.

De nouvelles conventions ont été signées avec les universités jusqu'ici partenaires du Lycée Henri-IV :

- . PANTHEON-SORBONNE (Paris I)
- . PANTHEON-ASSAS (Paris II)
- . SORBONNE NOUVELLE (Paris III)
- . SORBONNE-UNIVERSITE (Paris IV)
- . NANTERRE (Paris X)

Chaque étudiant doit choisir une université, et peut ainsi obtenir, sur proposition du conseil de classe et décision de l'Université demandée, le bénéfice d'équivalences totales ou partielles de 1ère puis de 2ème année de licence L1 et L2.



Très important :

Les universités partenaires du Lycée Henri-IV peuvent même proposer aux redoublants de Khâgne des dispenses de 3ème année de licence (L3).

Cette validation est alors délivrée sur avis favorable du conseil de classe. Elle est presque toujours automatique pour les élèves admissibles ou sous-admissibles aux concours des ENS. Elle permet aux élèves « cubes » de khâgne de se présenter aux concours « Bac+3 » des IEP.

Nouveauté : certaines UFR des universités partenaires pourront délivrer le diplôme de licence aux élèves « cubes » de khâgne qui auront obtenu un avis favorable de leur conseil de classe et réussi un examen spécifique organisé en juillet ou début septembre.